

Planning prévisionnel

Je soussigné(e)Mr/Mme

Inscrit le(s) enfant(s) :

	15h45/17h	17h/18h	18h/19h
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

Les changements de planning doivent être occasionnels.

Ils devront être justifiés **par écrit** au minimum **48h** avant le jour de la venue de votre enfant.

Par mail à contact@mjc-metz-sud.org ou en remplissant une fiche d'absence disponible au secrétariat de la MJC.

Date :

Signature, lu et approuvé :